



DÉCISION N°9DC2026 du 27 avril 2026

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DES PRODUITS EN VENTE À L'ESPACE BOUTIQUE AU CHÂTEAU DE BONAGUIL À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2026.

Le Maire de Fumel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation pour la durée de son mandat, pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la commune, d'une part, et pour fixer d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, d'autre part ;

Vu la délibération n°31DL2026 adoptée en séance du 31 mars 2026 relative au processus de tarification des articles proposés à la vente à la boutique du château de Bonaguil ;

Vu la décision n°36DC2025 du 24 décembre 2025 portant modification des tarifs des produits en vente à l'espace boutique du château ;

Considérant que l'adoption du processus de tarification des articles en vente à la boutique du château de Bonaguil, selon le principe des gammes et fourchettes de prix, engendre une modification des prix affichés.

DÉCIDE

Article 1

De fixer les prix de vente des produits comme suit :

Articles	Prix de vente en euros
Carterie/affiches	de 0,50 à 30,00
Affiche (détail)	3,00
Cartes postales	1,50
Marque page bois rond	2,40
Marque page enluminure	2,40
Sticker Bonaguil	2,00
Sticker chauve-souris	3,90
Sticker médiéval	3,50



DÉCISION N° 9DC2026 du 27 avril 2026

Articles	Prix de vente en euros
Jouets/jeux	de 2,00 à 40,00
Album coloriage + crayons	7,50
Arbalète + flèches	5,50
Baguette magique	3,50
Bouclier bois	7,50
Casque médiéval	8,00
Couronne de fleurs	3,50
Dragon rouge plastique	4,00
Épée bois	8,00
Épée mousse	4,00
Figurine bois	4,50
Hennin rose	4,50
Jeu de l'oie	11,90
Jeu des 7 familles	7,90
Maquette catapulte de Vinci	25,00
Maquette château carton	9,50
Maquette dragon carton	9,50
Mémo jeux	9,50
Peluche 20 cm	11,90
Puzzle Bonaguil	3,50
Puzzle boîte Djeco	12,90
Puzzle château fort (100 pièces)	13,90
Puzzle dame à la licorne (500 pièces)	16,90
Puzzle Licorne	16,90
Puzzle Roi Arthur (100 pièces)	13,90
Puzzle mini tube	3,60
Robes princesses	12,00
Tunique médiévale	7,00



DÉCISION N°9DC2026 du 27 avril 2026

Articles	Prix de vente en euros
Livres	de 2,00 à 30,00 ou prix éditeur
BD Brengon	12,00
Guide mémoire Bonaguil	6,00
Livre « Église Bonaguil » (G. Dupoirier)	15,00
Livre enfants Gisserot	2,00
Livre Gisserot (1)	3,00
Livre Gisserot (2)	5,00
Livre Gisserot (3)	6,00
Livre Gisserot (4)	12,00
Papeterie	de 0,50 à 20,00
Carnet couleur	6,00
Carnet en liège	6,00
Carnet princesse / chevalier	4,50
Boîte coloriage métal	9,50
Crayon à papier couleur	1,00
Crayon chevalier / princesse	3,00
Crayon à papier dragon	3,00
Kit Calligraphie	12,00
Plume stylo	2,50
Plumier	4,80
Règles en bois	1,00
Règles enfants	1,70
Stylo bois	2,20
Stylo chevalier	3,90
Stylo liège	2,20
Souvenirs/produits dérivés	de 0,50 à 40,00
Boîte métal tiroir	7,00
Bouchon céramique	3,00
Briquet	6,00



DÉCISION N° 9DC2026 du 27 avril 2026

Articles	Prix de vente en euros
Couteau de campagne	7,00
Couteau multi brico	7,00
Couteau décapsuleur	7,00
Dé en céramique	2,50
Éventail	4,00
Glacière en liège	8,00
Gourde mousqueton	6,80
Magnet ardoise	3,50
Magnet bois	3,50
Magnet bois décapsuleur	3,50
Magnet Bonaguil résine	3,50
Magnet casque	3,50
Magnet cuir	3,50
Magnet guerrier	3,50
Magnet liège	3,50
Magnet métal	3,50
Magnet métal panoramique	3,50
Magnet plexi	3,50
Magnet rond	3,50
Maquette Bonaguil en résine	19,50
Monnaie de Paris	3,00
Mug céramique	5,50
Parapluie	15,00
Porte-clefs bois/cuir carré	3,50
Porte-clefs bois rond	3,50
Porte-clefs casque	3,50
Porte-clefs lampe led	3,50
Porte-clefs liège	3,50



DÉCISION N° 9DC2026 du 27 avril 2026

Articles	Prix de vente en euros
Porte-clefs métal noir/bois	3,50
Porte-clefs peluche	5,90
Set de table	3,60
Textile	de 3,00 à 30,00
Pochette tissus	4,00
Sac coton Bonaguil	5,00
Objets divers/non personnalisés	de 2,00 à 50,00
Mug boîte	5,50

Article 2

De préciser que la décision n°36DC2025 précitée du 24 décembre 2025 est abrogée.

Article 3

D'énoncer que la présente décision prend effet à compter du 1^{er} mai 2026.

Article 4

De dire que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, publiée sur le site de la ville et affichée en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 2122.23 du CGCT. Expédition en sera également adressée à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à Madame le Chef de Poste du Service de Gestion Comptable de Villeneuve sur lot, agent comptable.

Fait à Fumel, le 27 avril 2026

Le Maire de Fumel
Jean-Louis COSTES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260427-9DC2026-AR
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026